



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien**  
**DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n° 82/2025**  
**du Conseil communautaire**  
**Séance du 30 juin 2025**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 24 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 75

Nombre de conseillers présents : 43

Nombre de conseillers absents : 32

Nombre de votants : 62

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

**Présents** : Michel AGNEL, Eric AJASSE, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Sébastien BAYART, Frédéric BERNE, Yves CAZORLA, Raymond CHAPUY, Loïc CZARNEKI, Bernard DUCROS, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Stéphane MARCELLIN, Raymond MASSE, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Christine MUCCIO, Bernard NASS, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Michel ONDE, Stéphane OUSTRIC, Patrick PALISSE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Jean Christian REY, José RIEU, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

**Absents/Procurations** : Sandrine ANGLEZAN, Charlotte BARRERE, Christian BAUME (procuration à Jennifer OBID), Mohamed BERKANE (procuration à Frédéric BERNE), Philippe BERTHOMIEU (procuration à Jean Christian REY), Jacques BERTOLINI (procuration à Béatrice LOISON), Pascale BORDES, Jérôme CARMINATI (procuration à Valère SEGAL), Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE (procuration à Michel AGNEL), Cédric CLEMENTE (procuration à Olivier JOUVE), Maxime COUSTON (procuration à Raymond MASSE), Manon CROUSIER (procuration à Yves CAZORLA), Gilles DELALIEU (procuration à Christophe SERRE), Aurélie DELWARTE, Océane ESCLEYNE (procuration à Michel ONDE), Michèle FOND-THURIAL, Laëtitia GAILLARD, Robert GAUTIER, Sophie GUIGUE (procuration à Nathalie FORGEROU), Emmanuel LE PARGNEUX, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX (procuration à Bernard NASS), Stéphane MAURIN (procuration à Sylvie BARRIEU-VIGNAL), Laurent NADAL (procuration à Patrick PALISSE), Elian PETITJEAN (procuration à Guy AUBANEL), Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA (procuration à Stéphane OUSTRIC), Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL (procuration à Monique GRAZIANO-BAYLE), Maria SEUBE (procuration à Bernard DUCROS), Thierry VINCENT

**Secrétaire de Séance** : Christophe SERRE

## OBJET : Compte Administratif 2024 du Budget Annexe DSP Eau

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2024	Résultat cumulé antérieur	Résultat à la clôture de l'exercice 2024
Investissement	4 404 699,76	4 788 498,54	-383 798,78	-1 980 019,93	-2 363 818,71
Fonctionnement	2 461 184,17	2 150 665,91	310 518,26	1 647 530,38	1 958 098,64
<b>Total</b>	<b>6 865 883,93</b>	<b>6 939 164,45</b>	<b>-73 280,52</b>	<b>-332 439,55</b>	<b>-405 720,07</b>

Le compte administratif pour le budget annexe DSP Eau pour l'exercice 2024 s'élève toutes sections confondues à :

- En recettes : 6 865 883,93 € ;
- En dépenses : 6 939 164,45 €.

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

### A. Les recettes : 6 865 883,93 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2,461 M€ et sont principalement constituées :

- Au chapitre 70 des ventes d'eau appelées surtaxes et redevances afférentes pour un montant de 1,932 M€, des locations de compteurs pour 349,926 K€, des branchements neuf pour 46,112 K€, et de redevances d'occupation du domaine public pour 65,179 K€,
- Au chapitre 75 de l'apurement de comptes anormalement créditeurs pour 19,588 K€ et des régularisations diverses,
- Au chapitre 77 pour des mandats annulés sur exercice antérieur pour un montant de 1,949 K€,
- Au chapitre 042 par la reprise des subventions pour 45,641 K€.

Les recettes d'investissement atteignent 4,405 M€. Elles comprennent quant à elles, les subventions de l'Agence de l'Eau et du Département du Gard pour 1,169 M€ (chapitre 13), la couverture du besoin de financement des investissements 2023 pour 921,600 K€ (chapitre 10), un emprunt contracté à hauteur de 1,5 M€ (chapitre 16), un remboursement de trop perçu pour 1,700 K€, et les dotations aux amortissements des biens pour 812,102 K€ (chapitre 040).

### B. Les dépenses : 6 939 164,45 €

Les dépenses d'exploitation, d'un montant de 2,151 M€, sont composées de :

- 284,225 K€ pour les charges à caractère général. Elles comprennent principalement les dépenses en lien avec la gestion de la compétence eau pour les communes et les anciens syndicats en DSP : factures d'eau et d'électricité pour 107,383 K€, la sous-traitance pour 68,918 K€, les locations des copieurs et des terminaux spéciaux pour 30,843 K€, l'entretien

et la maintenance annuelle pour 26,387 K€, des études et honoraires pour 22.867 K€, les remboursements de frais pour 16,391 K€ et les services bancaires pour 3,461 K€.

- 683,434 K€ au titre des charges de personnels. Ces charges comprennent le personnel direct du service, ainsi que les personnels transverses refacturés du Budget Principal ;
- 29,604 K€ de redevance pour pollution domestique
- 12,717 K€ d'admission en non-valeur (chapitre 65),
- 162,853 K€ au titre des intérêts des emprunts ;
- 165,730 K€ au titre de la régularisation des rattachements 2019 suite au transfert de cette compétence par la commune de Bagnols sur Cèze.
- 812,102 K€ de dotations aux amortissements

Côté investissement, les dépenses atteignent 4,788 M€. Elles sont constituées par les opérations suivantes :

- Les études et dépenses d'équipement et de travaux effectués en 2024 pour 4,078 M€ (chapitre 20 à 23). Ces dépenses d'équipement concernent l'établissement de schémas directeurs, des travaux sur réseaux et sur forage, des travaux tels que des tranchées pour des constructions et des raccordements divers, et ce, pour toutes les communes.
- Le remboursement du capital de la dette pour 660,985 K€ ;
- La reprise des subventions pour 45,64 K€.

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un déficit de 405 720,07 € est constaté toutes sections confondues :

- Résultat d'investissement : -2 363 818,71 € ;
- Résultat de fonctionnement : 1 958 098,64 €.

Avec les restes à réaliser 2024 en investissement d'un montant de 4 340 144,56 € en recettes et 2 674 722,51 € en dépenses, la couverture du besoin de financement des investissements s'élève à hauteur de 698 396,66 €.

Le compte administratif 2024 du Budget Annexe DSP Eau par chapitre est retracé en annexe de la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-31 et L1612-13,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 10 juin 2025,

*Le Président désigne Valère SEGAL, 1<sup>er</sup> vice-Président, comme Président de présence et quitte la salle.*

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité**

(2 oppositions : L. MARQUES-ROUX par procuration, B. NASS)

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2024, toutes sections confondues, pour le budget annexe DSP Eau tel qu'il a été arrêté.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le : 30 juin 2025



**Jean Christian Rey**

Président de l'Agglomération  
du Gard rhodanien